

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

Présents : Didier AGOT, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Estelle BEQUET, Marie-Claude BORAU-LAVAL, David CANNETON, Jean-Christophe CARPE, Philippe CHASSAIN, Martine DAPY, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Christophe LAFAYE, Catherine PERROT, Nicole QUINTANE, Bernard RAYNAUD, Aurélie THEVENY

Pouvoirs : Floriane LANTERNAT donne pouvoir à Valérie LACORRE

Secrétaire de séance : David CANNETON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la présente séance du Conseil Municipal, le Maire demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire de M. Hervé GOURDEL.

Le Maire souhaite que le Conseil Municipal adopte la motion suivante :

« Nous, le Conseil Municipal de la commune de Nexon, réuni le 24 septembre 2014, exprimons notre plus profonde indignation à la nouvelle de l'exécution de M. Hervé GOURDEL par le groupe terroriste se réclamant de Daesh, exécution qui succède à celle des journalistes américains, James FOLEY et Steven SOTLOFF.

Aucune idéologie, aucune revendication politique, aucune croyance religieuse, ne peuvent légitimer la barbarie de cet odieux assassinat, acte ignoble que nous condamnons de la manière la plus formelle. Nous adressons à sa femme, ses parents, sa famille et ses proches, un message de compassion fraternelle et de solidarité républicaine dans l'épreuve qu'ils traversent.

Nous voulons, en ces heures tragiques, unanimement, réaffirmer notre attachement aux valeurs de la République Française, Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité, et notre résolution à les défendre contre toutes les adversités.

Réunis dans la Nation et unis derrière le gouvernement dans son combat contre le terrorisme, nous nous engageons à apporter notre pierre à la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.

Les drapeaux seront mis en berne le 25 septembre 2014 pour une durée de 24 heures ».

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente motion.

Présentation de dossiers de travaux à la programmation 2015 des contrats territoriaux départementaux (CTD) et approbation des plans de financement correspondants

Rapporteur : Valérie LACORRE

1 - Assainissement collectif du village de Valeix

Le présent dossier, réalisé par le cabinet CEE, a été examiné dans les commissions travaux.

Le projet consiste en la création d'un réseau d'assainissement collectif et d'un site de traitement conformément au schéma directeur d'assainissement approuvé en 2001.

La solution technique choisie, pour la station d'épuration des eaux (50 EH), est celle des filtres plantés de roseaux.

Le montant de l'opération est déterminé comme suit :

Travaux Réseau :	233 750 € HT
Travaux Station :	72 560 € HT
Honoraires :	18 378 € HT
Passage caméra, tests étanchéité, achat terrain	<u>7 000 € HT</u>
Coût d'opération	331 688 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention départementale (25%)	82 922 €
Autofinancement	50 000 €
Emprunt	<u>198 766 €</u>
Total	331 688 €

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

2 – Réhabilitation de l'ancien logement Markoff en salles associatives et logements

La commune de Nexon souhaite réhabiliter une ancienne maison d'habitation (un rez-de-chaussée, un étage et des combles), issue du legs Markoff, en club du 3^{ème} âge, en salle associative et 2 logements de type 4.

Le montant de l'opération est le suivant :

Travaux du rez-de-chaussée (salles associatives) :	196 300 €
Travaux de l'étage et des combles (logements) :	178 300 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre :	41 500 €
Frais annexes (CT, CSPS, diagnostics...)	<u>11 500 €</u>
Total	467 500 €

Le Conseil Général peut apporter une aide de 10 %, mais la totalité des travaux pourrait ne pas être prise en compte.

Dans le cas où le programme territorial de l'habitat (PTH) serait reconduit en 2015, la commune peut solliciter une aide similaire aux aides pour les logements conventionnés, à condition de pratiquer le même niveau de loyers que pour le logement social (possibilité d'une aide de 6 000 € par logement en 2014).

Plan de financement prévisionnel

Conseil Général (10%) :	46 750 €
DETR 2015 (20%)	93 500 €
Commune (70%)	<u>327 250 €</u>
Total :	467 500 € HT

Rapporteur : Christian BETHOULE

3 – Accessibilité des vestiaires et étanchéité des réserves du gymnase municipal

Le bureau d'études BACOTECH a réalisé le diagnostic sur l'accessibilité des vestiaires et l'étanchéité des réserves du gymnase.

Après la réfection complète de la couverture des vestiaires, la révision de la charpente, la création d'un auvent et le remplacement des menuiseries extérieures en 2013, il est proposé de repenser la conception des vestiaires et des sanitaires, tout en gardant l'enveloppe extérieure, en les rendant conformes à la réglementation sur l'accessibilité.

Pour ce qui concerne les réserves, le très mauvais état de la couverture, l'absence de certaines tuiles, le décalage pour d'autres, la présence de plaques fibrociment sur certaines zones et des fuites avérées, conduisent à proposer une réfection générale de la couverture accompagnée d'une révision de la charpente et d'un renforcement du poteau bois situé sous la ferme intermédiaire.

L'estimation des travaux est la suivante :

- Vestiaires :	72 000 € HT
- Réserves :	<u>43 000 € HT</u>
- Total :	115 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Conseil Général (10%) :	11 500 €
DETR 2015 (20%) :	23 000 €
Commune (70%) :	<u>80 500 €</u>
Total	115 000 €

Rapporteur : Christian BETHOULE

4 – Travaux de voirie communale 2015

Il est proposé de retenir le programme de travaux de voirie suivant :

- VC 137 (rue Jean Mermoz) :	26 140 € HT
- VC 124 (RD11- Camping) :	32 525 € HT
- VC 203 (Route de Sallas)	<u>15 570 € HT</u>
- Total	74 235 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Conseil Général (30%) :	22 270,50 €
- Commune (70%) :	<u>51 964,50 €</u>
- Total	74 235 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les travaux présentés ci-dessus ainsi que leurs montants, les plans de financements prévisionnels correspondants, sollicite les subventions départementales possibles s'y rattachant et autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ces procédures.

Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de sécurité rue Champlain et rue des écoles au titre des amendes de police

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

La Commune a sollicité, par courrier du 4 septembre 2014, une aide auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police, pour des travaux d'aménagement de sécurité rue Champlain et rue des écoles.

Les travaux proposés sont les suivants :

- Rue Champlain :	52 000 € HT
- Rue des écoles :	46 000 € HT
- Gymnase, rue Champlain :	30 000 € HT
- Stationnement rue des écoles :	53 000 € HT
Total :	181 000 € HT

Le pourcentage d'aide n'est pas défini à l'avance, il dépend des crédits disponibles. Nous savons d'ores et déjà que la réalisation des parkings ne sera pas subventionnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le programme de travaux présenté ci-dessus ainsi que son montant, sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

Acquisition d'une parcelle de 1281 m², située au lieu-dit « les Rochilles », appartenant à la succession PRADEAU

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de 1281 m², section ZE N°55, appartenant à la succession PRADEAU. Le prix proposé est de 5 € le m², soit la somme de 6 405 €, à laquelle se rajoutent les frais de bornage et de notaire.

L'achat de ce terrain permettra de vidanger plus facilement l'étang de la Lande, conformément aux préconisations du service de la police de l'eau de la DDT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de l'acquisition dudit terrain au prix indiqué de 6 405 €, charge le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Maîtres PINLON et EXBRAYAT et l'autorise à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Acquisition d'une parcelle de 315 m², située impasse Henri Dunand, appartenant à l'indivision THOMAS

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de 315 m², au prix de 1€ le m², située au bout de l'impasse Henri Dunand, appartenant à l'indivision THOMAS (section ZL N°195). Les frais de notaire viendront se rajouter.

Ce terrain permettra de réaliser une plateforme de retournement au fond de la rue (notamment faciliter la collecte des déchets ménagers).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de l'acquisition dudit terrain au prix indiqué de 315 €, charge le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Maîtres PINLON et EXBRAYAT et l'autorise à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Actualisation de la part communale sur la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2015

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser à hauteur de + 5% la part communale de la redevance d'assainissement. La dernière augmentation était de + 3% au 1^{er} janvier 2010.

Pour que l'augmentation soit prise en compte au 1^{er} janvier 2015 dans la facturation (+ information de l'utilisateur du service de l'assainissement), le Conseil Municipal doit délibérer avant le 31/10/2014.

Tarifs actuels :

- 20,60 € HT pour la part abonnement revenant à la Commune,
- 0,2769 € HT par m³ sur la part consommation communale.

Tarifs actualisés :

- 21,63 € HT pour la part abonnement revenant à la Commune,
- 0,2907 € HT par m³ sur la part consommation communale.

Depuis, la SAUR a transmis, comme chaque année, le courrier relatif à l'actualisation des tarifs de la redevance assainissement. A ce titre, elle rappelle que l'arrondi doit être arrêté à deux décimales maximum, avec le dernier chiffre pair pour un calcul au semestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

- 21,64 € HT pour la part abonnement revenant à la Commune,
- 0,2907 € HT par m³ sur la part consommation communale.

Qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

Autorisation de lancer la consultation pour une assistance technique dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public de l'assainissement

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

Le contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de l'assainissement communal, signé le 30 juin 2005 avec la SAUR, arrive à son terme le 31 décembre 2015.

Il est nécessaire de le renouveler et, pour ce faire, de lancer une consultation de délégation de service public (DSP).

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation, selon un marché de prestations intellectuelles, pour sélectionner un cabinet spécialisé dans ce domaine, qui accompagnera la Commune tout au long de cette procédure longue et complexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un cabinet spécialisé dans le domaine des DSP relatives à la gestion de l'assainissement collectif.

Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

Un agent du service technique, titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, peut bénéficier au titre de la promotion interne d'un avancement au grade d'agent de maîtrise.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de créer le poste d'agent de maîtrise au 1^{er} octobre 2014 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2014.

L'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) a été sollicité et le tableau des emplois communaux est actualisé en conséquence.

L'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) a été sollicité également pour l'approbation du taux de promotion, proposé à 100 % par la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la création d'un poste au grade d'agent de maîtrise au 1^{er} octobre 2014, de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2014.

Présentation du tableau des emplois communaux

Le tableau présenté comportant des erreurs, notamment sur une des colonnes, sera corrigé et inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Questions et informations diverses :

- *Philippe CHASSAIN signale le mauvais état de la route traversant le village de Biard. Inscription possible à la programmation 2016 des travaux de voirie. Il est précisé que la compétence voirie pourrait devenir intercommunale.*
- *Christian BETHOULE informe qu'une autre tranche de travaux pourra être envisagée sur le gymnase, elle porterait sur la réfection des façades.*
- *Christophe LAFAYE indique un problème de signalisation routière dans le secteur du Brouillet (route de la Grave), problème de traçage au sol et d'implantation de panneaux.*

- Estelle BEQUET suggère une réunion publique sur le projet de sécurisation de la rue Champlain et de la rue des écoles, qui permettra d'intégrer les personnes utilisatrices de cet espace. Elle indique également la présence d'un arbre remarquable à protéger dans le parc (hêtre à feuilles de fougère) ; à ce titre, il est rappelé qu'une partie du parc du château est gérée par l'ONF.
- Bernard RAYNAUD demande s'il est possible de disposer d'une liste des bâtiments communaux. La liste communiquée à notre assureur « Dommages aux biens » sera transmise aux élus.
- Fabrice GERVILLE-REACHE indique que le club de tennis de Nexon « se marie » avec celui de Bosmie-l'Aiguille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire
David CANNETON

Le Maire,
Fabrice GERVILLE-REACHE